FIDUXIA

EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables région de Lyon
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes

MISSION LOCALE JEUNES
20 rue Galilée
38400 SAINT MARTIN D'HERES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

91 rue Général Mangin . 38100 Grenoble
Téléphone : 04 76 23 00 70
E-mail : p.berger@fiduxia.net
SARL au capital de 7 500 € - RCS GRENOBLE 495 335 739

FIDUXIA

EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables région de Lyon
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes

MISSION LOCALE JEUNES - SAINT MARTIN D'HERES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association Mission Locale Jeunes de Saint Martin d'Hères,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE JEUNES DE SAINT MARTIN D'HÈRES relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le recensement, l'évaluation et la comptabilisation des conventions de financement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'Audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Grenoble, le 20 Mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

FIDUXIA

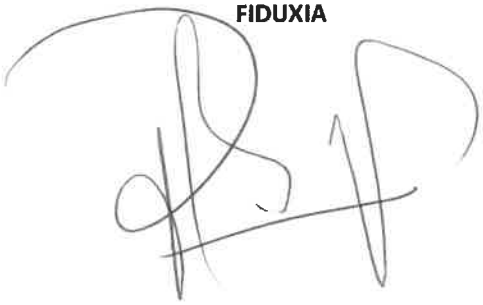

Représenté par Pascal BERGER

ANNEXE – DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	687	687		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	687	687		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	54 206	43 886	10 319	22 865
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	54 206	43 886	10 319	22 865
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés	79		79	79
		Prêts	2 000		2 000	2 000
		Autres				
		TOTAL	2 079		2 079	2 079
		Total I	56 972	44 573	12 398	24 944
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	28 030		28 030	6 192
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	96 455		96 455	121 762
		TOTAL	124 485		124 485	127 954
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	543 748		543 748	584 719
		Charges constatées d'avance (4)	4 086		4 086	4 081
		Total II	672 320		672 320	716 755
Frais d'émission des emprunts		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	729 293	44 573	684 719	741 700
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Bilan Passif

	Passif	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	15 000	15 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	219 937	136 844
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	99 792	83 093
	Situation nette (sous-total)	**334 730**	**234 937**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**334 730**	**234 937**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	62 840	99 253
	Total II	**62 840**	**99 253**
Provisions	Provisions pour risques	56 213	52 108
	Provisions pour charges	54 606	48 884
	Total III	**110 819**	**100 993**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 465	175 878
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	91 596	109 134
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	267	6 502
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	33 000	15 000
	Total IV	**176 329**	**306 515**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**684 719**	**741 700**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	27 830	6 822
	dont parrainages	*27 830*	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	927 914	917 607
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 585	59 742
	Utilisations des fonds dédiés	99 253	100 482
	Autres produits	311	12
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**1 081 894**	**1 084 667**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	261 183	253 816
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	26 401	25 766
	Salaires et traitements	438 143	453 423
	Charges sociales	158 076	169 275
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 741	15 010
	Dotations aux provisions	24 115	14 288
	Reports en fonds dédiés	62 840	99 253
	Autres charges	551	240
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**985 052**	**1 031 076**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**96 842**	**53 590**

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 585	2 449
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 585	2 449
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	**2 585**	**2 449**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**99 428**	**56 040**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	400	27 089
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	400	27 089
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**400**	**27 089**
	Participation des salariés aux résultats VII Impôts sur les bénéfices VIII	36	36
	Total des produits (I + III + V)	**1 084 880**	**1 114 206**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**985 088**	**1 031 112**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	99 792	83 093

Évaluation des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	88 236	88 236
	Bénévolat		
	Total	88 236	88 236
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	88 236	88 236
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total	88 236	88 236

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 684 719,25 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 99 792,11 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/04/2025 par l'organe délibérant.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association a pour but :

- d'accueillir et de favoriser l'insertion de tous les jeunes de sa zone de compétence, de 16 à 25 ans, sans distinction, quelles que soient leurs demandes. Une priorité est donnée à ceux qui ont le plus de difficulté.

- de connaitre et d'analyser les demandes des jeunes.

- d'élaborer des projets d'insertion et de qualification.

- d'agir avec des partenaires qui, à un titre ou à un autre, sont concernés par l'insertions de jeunes. Animer et coordonner des actions d'insertion avec divers partenaires.

- de travailler sur l'emploi avec le service public et les entreprises.

Les moyens mis en œuvre sont essentiellement humains.

INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les comptes de bilan

- Fonds dédiés :

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

- Provisions pour risques et charges :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Provision pour risques :

Elles couvrent le risque d'indus ou de reversement de subventions. Elles sont constituées du montant estimé de subventions à restituer. Ce dernier est lié à une forte probabilité de non-respect de conditions résolutoires de conventions à la clôture de l'exercice.

- Provision pour indemnités de fin de carrière :

Pour l'exercice 2024, la Mission Locale a doté la provision indemnités de fin de carrière de 5 722 €.
La provision chargée s'élève à 54 607 € au 31/12/2024.

La méthode de calcul tient compte pour chaque salarié de l'ancienneté et des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite moyen de 64 ans ;
- Taux de turn-over de 2% ;
- Augmentation moyenne annuelle des salaires de 4,5% ;
- Un taux d'actualisation de 3,38% ;

- Provision pour dépréciation d'actif :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Subventions d'investissement :

Elles sont inscrites en fonds propres consomptibles du bilan. La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

- Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Créances :

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Valeurs mobilières de placement :

Elles sont évaluées selon la méthode du "Premier entré - Premier sorti". Une provision est constatée si la valeur des comptes, à la clôture, est inférieure au coût d'entrée.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

- Immobilisations brutes

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Frais d'établissements TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	**687**			**687**
Terrains				
Constructions				
Installations générales agencements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	81 266	1 196	28 255	54 206
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles TOTAL	**81 266**	**1 196**	**28 255**	**54 206**
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	79			79
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières	2 000			2 000
TOTAL	**2 079**			**2 079**
TOTAL GENERAL	**84 032**	**1 196**	**28 255**	**56 972**

- Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions		À l'ouverture	Dotations	Reprises	À la clôture
Frais d'établissements	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	**687**			**687**
Terrains					
Constructions					
Installations générales agencements des constructions					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		58 400	13 741	28 255	43 886
Immobilisations corporelles	**TOTAL**	**58 400**	**13 741**	**28 255**	**43 886**
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières					
	TOTAL				
	TOTAL GENERAL	**59 087**	**13 741**	**28 255**	**44 573**

		Amortissements			
Ventilation des dotations de l'exercice		**Cumuls**	**Linéaires**	**Dégressifs**	**Exceptionnels**
Frais d'établissements	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**				
Terrains					
Constructions					
Installations générales agencements des constructions					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		13 741	13 741		
Immobilisations corporelles	**TOTAL**	**13 741**	**13 741**		
	TOTAL GENERAL	**13 741**	**13 741**		

- Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissements TOTAL				1 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	**687**	**687**		1 à 3 ans
Terrains				NA
Constructions				10 à 50 ans
Installations générales agencements des constructions				10 à 20 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				5 à 10 ans
Installations générales agencements divers				5 à 10 ans
Matériel de transport				4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 206	43 886	10 320	3 à 5 ans
Immobilisations corporelles TOTAL	**54 206**	**43 886**	**10 320**	
TOTAL GENERAL	**54 893**	**44 573**	**10 320**	

État des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 000	2 000	
Autres immobilisations financières	79	79	
Créances usagers douteuses ou litigieuses			
Autres créances usagers	28 030	28 030	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 162	1 162	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	91 663	91 663	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 631	3 631	
Charges constatées d'avance	4 086	4 086	
TOTAL	**130 651**	**130 651**	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Produits à recevoir par postes du bilan

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	27 830
Autres créances	442
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	**28 272**

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	À la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 000				15 000
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	136 844	83 094			219 938
Excédent ou déficit de l'exercice	83 094	-83 094	99 792		99 792
Situation nette	**234 938**		**99 792**		**334 730**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
Droit des propriétaires - Commodat					
TOTAL	**234 938**		**99 792**		**334 730**

Provisions

Provisions pour risques et charges	À l'ouverture	Augmentation	Diminution Montants Utilisés	Diminution Montants non Utilisés	À la clôture
Litiges					
Garanties données aux usagers					
Amendes et pénalités					
Pensions et obligations similaires	48 885	5 722			54 607
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Reversement de subventions					
Autres provisions pour risques et charges	52 109	18 393	14 289		56 213
TOTAL	**100 994**	**24 115**	**14 289**		**110 820**
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		24 115	14 289		
Financières					
Exceptionnelles					

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	**99 253**	**62 840**	**99 253**			**62 840**	
ETAT - CEJ 2023	87 040		87 040				
ETAT - CEJ 2024		50 689				50 689	
ETAT ACTION MIDELCA	5 683	12 151	5 683			12 151	
ETAT - CITE DE L'EMPLOI							
ETAT - PARRAINAGE	2 440		2 440				
METROPOLE FAJU	4 090		4 090				
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**99 253**	**62 840**	**99 253**			**62 840**	

État des dettes

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	51 466	51 466		
Personnel et comptes rattachés	37 879	37 879		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 643	43 643		
Impôts sur les bénéfices	36	36		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	10 039	10 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	267	267		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	33 000	33 000		
TOTAL	**176 330**	**176 330**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 423
Dettes fiscales et sociales	54 948
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	**59 371**

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Ressources de l'exercice

Concours publics et subventions	Montant N	Montant N-1	Variation
COLLECTE TAXE D'APPRENTISSAGE	4 600		4 600
CONCOURS PUBLICS	**4 600**		**4 600**
ETAT - FONCTIONNEMENT	183 700	188 600	-4 900
ETAT - CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE	241 650	234 200	7 450
ETAT - OBLIGATION DE FORMATION	9 354	11 303	-1 949
POLE EMPLOI - PPAE	32 475	31 334	1 141
CONSEIL REGIONAL - CPO	111 319	129 262	-17 943
METROPOLE - FONCTIONNEMENT	285 901	273 065	12 836
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN	13 194	13 194	
ETAT - SANTE	12 500	9 100	3 400
ETAT - SANTE CPAM	672		672
ETAT - PARRAINAGE		3 050	-3 050
ETAT - CGET ALLER VERS		2 500	-2 500
ETAT - ARS PSYCHOLOGIQUE	4 333		4 333
DEPARTEMENT - PAROURS INDIVIDUEL SUR MESURE			
DEPARTEMENT - OSEZ LES METIERS QUI RECRUTENT		6 500	-6 500
DEPARTEMENT - INSERTION JEUNES	10 000		10 000
METROPOLE - FAJU	10 000	7 000	3 000
METROPOLE - ALLER VERS	8 000	8 500	-500
METROPOLE - SMMAG	218		218
SUBVENTIONS	**923 315**	**917 608**	**5 707**
TOTAL	**927 915**	**917 608**	**10 307**

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont constituées que de prestations en nature par le biais de mises à disposition gratuite de biens. La valorisation est effectuée à partir à partir des données transmises par les financeurs.
Le détail des contributions en nature est le suivant :

Évaluation contributions volontaires en nature	Montant N	Montant N-1	Variation
Dons en nature			
MAD LOCAUX METROPOLE	88 236	88 236	
Prestations en nature	**88 236**	**88 236**	
Bénévolat			
PRODUITS TOTAL	**88 236**	**88 236**	
Secours en nature			
Mise à disposition de locaux	88 236	88 236	
Mise à disposition gratuite de biens	**88 236**	**88 236**	
Mise à disposition de Personnel			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
PRODUITS TOTAL	**88 236**	**88 236**	

FIDUXIA

EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables région de Lyon
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes

MISSION LOCALES JEUNES – SAINT MARTIN D'HERES
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association Mission Locale Jeune de Saint Martin d'Hères,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

91 rue Général Mangin . 38100 Grenoble
Téléphone : 04 76 23 00 70
E-mail : p.berger@fiduxia.net
SARL au capital de 7 500 € - RCS GRENOBLE 495 335 739

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Mise à disposition de locaux par la Métro

Personnes concernées : Monsieur Christophe FERRARI, Président de la Métropole.

Nature et objet : Mise à disposition de l'association d'un local au 20 Rue Galilée à Saint Martin d'Hères (38400).

Modalités : Montant de la location immobilière comptabilisées en contributions volontaires évaluée à 88 236 €.

Grenoble, le 20/05/2025

Le Commissaire aux Comptes

FIDUXIA

Représenté par Pascal BERGER